



République Française
Collectivité Territoriale de Martinique
Communauté d'Agglomération du Pays Nord Martinique

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU JEUDI 16 MAI 2024**

Présidence : Bruno Nestor AZÉROT
Date de convocation : 06 mai 2024
Nombre de conseillers en exercice : 20
Nombre d'élus présents pour ce point : 14
Nombre de procuration : 04

Extrait n°BC-05-2024-102

Objet : Approbation du plan de financement de l'opération « Valorisation des entreprises du Nord accompagnées par l'Association pour le Droit à l'Initiative Économique (Adie) Martinique ».

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Bruno Nestor AZÉROT, Marie-Thérèse CASIMIRIUS, Christian PALIN, Jean-Baptiste ROTSEN, Sainte-Rose CAKIN, Maurice BONTÉ, Charles CARISTAN, Jean-Louis MARIE-LOUISE, Patricia PALMONT, Jean-Christophe BOULANGÉ, Christian VERNEUIL, Olivier JEAN-DENIS, Jonathan TABAR, Joseph PÉRASTE.

AVAIENT DONNÉ PROCURATION :

Annick COMIER à Olivier JEAN-DENIS, Christian RAPHA à Jonathan TABAR, Thierry MARÉCHAL à Sainte-Rose CAKIN, Germain DUTON à Christian PALIN.

ÉTAIENT ABSENTS OU EXCUSÉS :

Félix ISMAIN, Chantal MAIGNAN.

Le Bureau Communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) du 7 août 2015 ;

Considérant que la Communauté d'Agglomération du Pays Nord Martinique (CAP Nord Martinique) a attribué une subvention à l'Association pour le Droit à l'Initiative Économique (Adie) Martinique en 2023 afin de réaliser les missions suivantes :

- Sensibilisation à la création d'entreprises y compris à destination de ceux qui pratiquent une activité informelle, en s'appuyant notamment sur une antenne mobile,
- Formation « J'entreprends avec l'Adie »,
- Mise en place d'un financement pour les micro-entrepreneurs,
- Mise en place d'un micro-crédit mobilité (géographique et professionnelle),
- Mise en place d'un service d'accompagnement sur mesure pour sécuriser le démarrage de l'activité et aider à son développement ;

Considérant que sur l'année 2023, 451 habitants du territoire nord ont été accompagnés par l'Adie, dont 355 entrepreneurs soit un volume de 3 millions d'euros de crédit accordé. Une antenne mobile circule sur tout le territoire et 4 conseillers sont répartis au sein de deux antennes basées à Saint-Pierre et à La Trinité ;

Considérant que dans le cadre de la convention signée, 3 actions de communication ont été identifiées :

1. L'inauguration de l'antenne de Saint-Pierre,
2. Une tournée des Elus de CAP Nord Martinique sur le terrain à la rencontre des personnes soutenues par l'association,
3. L'identification d'entrepreneurs emblématiques sur le territoire nord à des fins de communication grand public ;

Considérant que lors de la tournée des Elus de CAP Nord Martinique à la rencontre des entrepreneurs, il est proposé de valoriser les entrepreneurs emblématiques sur le Territoire du Nord, en effectuant une remise de prix à 5 entrepreneurs exemplaires. Les enjeux de cette action sont les suivants :

- Valoriser les créateurs des très petites entreprises du territoire,
- Récompenser les talents du nord à travers une remise de prix,
- Mettre en visibilité médiatique des entrepreneurs du Nord,
- Mettre en lumière le territoire et sa richesse entrepreneuriale,
- Montrer l'intérêt de l'implantation de l'Adie sur le territoire ;

Considérant que la visite de terrain des élus de CAP Nord Martinique est prévue le 28 mai de 8 heures à 12 heures. Ce serait donc l'occasion de remettre 5 prix CREAdie Nord Martinique, à des entrepreneurs représentatifs du territoire.

« CREAdie Nord Martinique » étant le nom du prix de l'ADIE dédié au Nord de la Martinique ;

Considérant que cette proposition spécifique résulte du partenariat entre l'ADIE Martinique et CAP Nord Martinique. Les prix CREADIE Nord proposés sont les suivants :

- **Le Prix Jeunes** : Il récompense un créateur financé et accompagné par l'Adie âgé de 18 à 30 ans. Il se distingue par son parcours et sa fibre entrepreneuriale. L'âge retenu est celui du créateur au moment de la signature de son contrat de prêt avec l'Adie,
- **Le Prix Rebond**, pour qui sait réinventer sa vie : Il récompense un créateur d'entreprise qui a fait preuve d'une ténacité remarquable pour lancer son activité. La capacité de rebond du créateur, et sa volonté d'agir sur son propre destin sont pris en compte,
- **Le Prix Vitalité des territoires**, pour qui fait "bouger" son territoire : Il récompense un créateur d'entreprise dont l'activité a un impact économique positif et significatif dans son territoire. Exemples : un chiffre d'affaires conséquent, la création d'emplois, une bonne rentabilité, etc., dans un territoire en perte de vitalité (zone rurale, QPV, etc.). Il associe la notion de réussite économique à celle de territoire (emplois non délocalisables), et souligne la création d'activité économique dans des bassins d'emploi fragiles,
- **Le Prix Développement Rural** : Il récompense un créateur d'entreprise qui se distingue par une activité autour de la ruralité (agro-transformation, développement durable, agro-tourisme etc.),
- **Le Prix Coup de cœur** : Il récompense un créateur d'entreprise avec un parcours remarquable et/ou proposant un produit fortement plébiscité par les clients ;

Considérant le type de prix proposé, à savoir :

- Une récompense financière de 1000 euros pour chaque entrepreneur ;
- Un accompagnement en marketing digital soutenu par CAP Nord Martinique (moyen humain interne).

Besoins		Ressources	
Financement de 5 prix récompensant les entrepreneurs du Nord	5 000 €	CAP Nord Martinique	5 000 €
Total	5 000 €		5 000 €

Considérant que cette somme peut être imputée sur le poste de dépenses « animation du territoire » identifiée dans le budget 2024 de la direction développement économique de CAP Nord Martinique ;

Considérant que les membres de la Commission Développement Economique réunis le 12 mars 2024 ont émis un avis favorable pour la valorisation des 5 entrepreneurs exemplaires du Nord retenus selon les modalités présentées ;

Considérant que les membres de la Commission mixte Subvention Finances réunis le 17 avril 2024 ont émis un avis favorable pour la valorisation des 5 entrepreneurs exemplaires du Nord retenus selon les modalités présentées ainsi que sur l'imputation de la somme nécessaire sur le poste de dépenses « Animation du territoire » identifié dans le budget 2024 de la Direction Développement Economique de CAP Nord Martinique ;

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

DÉCIDE**Article 1 :**

De valider le plan de financement de l'opération « Valorisation des entreprises du Nord accompagnées par l'Association pour le Droit à l'Initiative Économique (Adie) Martinique », comme suit :

Besoins		Ressources	
Financement de 5 prix récompensant les entrepreneurs du Nord	5 000 €	CAP Nord Martinique	5 000 €
Total	5 000 €		5 000 €

Article 2 :

D'autoriser le Président à accomplir tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Article 3 :

Monsieur le Préfet, Madame la Comptable publique du Service de Gestion Comptable de CAP Nord Martinique, Monsieur le Directeur Général des Services, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Vote
 Pour : 18
 Contre : 00
 Abstention : 00
 Abstention déclarée : 00
 Non votant : 00

Pour extrait certifié conforme

Fait à Marigot, le 11 juin 2024

Pour Le Président empêché,
 La 1^{ère} Vice-Présidente



Marie-Thérèse CASTIMIRIUS